

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 12.135

L'An deux Mille Douze, le 14 septembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 7 septembre 2012

DATE D'AFFICHAGE

Le 7 septembre 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme PELTIER représentée par M. BESSON
M. FILOCHE représenté par Mme DAUZIDOU
M. COASSIN représenté M. LABIA
M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DESCHANP représentée par Mme SERRE
Mme DOUMECO représentée par M. GIRAUD
M. MEGLIO représenté par M. QUENTIN
M. PATRUX représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. PAVON représenté par M. CAU

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. PRUDENCIO

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 31

Madame Eva ROY a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : PARTICIPATION DE LA REGIE A PERSONNALITE MORALE ET A AUTONOMIE
FINANCIERE "PORT DE ROYAN" AU FINANCEMENT DES TRAVAUX
D'AMENAGEMENT DU QUAI DE COMMERCE ET D'UNE STATION DE
CARBURANTS

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITE

Un plan de financement prévisionnel a été établi, concernant l'opération d'aménagement du quai de commerce et d'une station de carburants au Port de ROYAN.

Ce plan de financement fait ressortir un montant restant à la charge de la commune.

Plutôt que de financer celui-ci par l'emprunt, la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Port de Royan" a souhaité autofinancer les travaux, en reversant à la commune une partie de son excédent de fonctionnement.

Pour répondre à cette demande, la commune a donc inscrit une recette de 551 456 € au budget primitif 2012 (Compte 7562 - Excédent reversé par les régies à caractère industriel et commercial, dotées de la personnalité morale). De son côté, la régie du Port a inscrit cette dépense au budget primitif 2012.

Il vous est donc proposé, conformément à la demande de la régie du Port, de financer le solde de l'opération sur l'excédent reversé. S'agissant d'un montant prévisionnel, celui-ci sera ajusté en fonction de la dépense réelle restant à la charge de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu l'avis de la Commission des Finances,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'encaisser l'excédent reversé par la régie à personnalité morale et à autonomie financière "Port de Royan", pour le financement du solde de l'opération d'aménagement du quai de commerce et d'une station de carburants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 20 septembre 2012

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD